



Conditions Générales – Action(s) gratuite(s) sur le Compte-titres IG

1. Les présentes conditions générales (« Conditions ») s'appliquent à l'offre promotionnelle Action(s) Gratuite(s) sur les comptes-titres (« Promotion »). En participant à cette Promotion, les participants acceptent d'être liés par les présentes Conditions ainsi que par le contrat client applicable à leur compte d'investissement IG. En cas de contradiction entre les présentes Conditions et le contrat client, ce dernier prévaudra.

2. La Promotion est organisée par IG Europe GmbH, autorisée et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et la Deutsche Bundesbank, dont le siège social est situé à Westhafenplatz 1, 60327 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale en France (« IG »). Le droit d'interprétation final des présentes Conditions appartient à IG.-

3. La période promotionnelle débute le 1er février à 00h00 et prend fin le 31 mars 2026 à 23h59 (heure d'Europe centrale – CET) (la « Période Promotionnelle »). IG se réserve le droit de prolonger ou de raccourcir la Période Promotionnelle à sa seule discrétion.

4. Définitions

Aux fins des présentes conditions générales :

Les « Niveaux d'Action » sont pertinents pour la détermination du montant de la Récompense et correspondent à :

- Niveau d'Action 1 : finalisation de l'ouverture du compte par l'ouverture d'un Compte-titres IG après la réussite du processus d'identification du client ;
- Niveau d'Action 2 : réalisation de 3 (trois) ordres d'achat exécutés ;
- Niveau d'Action 3 : réalisation d'ordres d'achat pour une valeur totale d'au moins 1 000 EUR.

Il est précisé que ces Niveaux d'Action peuvent être atteints indépendamment les uns des autres. Le fait de satisfaire aux exigences d'un Niveau d'Action supérieur n'implique pas automatiquement la satisfaction des exigences des Niveaux d'Action inférieurs et ne donne donc pas droit aux bonus d'actions gratuites correspondants non remplis.

Les « Ordres d'Achat » désignent un ordre d'achat de titres que vous passez sur votre compte-titres ouvert auprès d'IG (« Compte-titres IG »). Il est précisé que le crédit du Bonus d'Actions Gratuites pour la réalisation du Niveau d'Action 1 ne constitue pas une première transaction.

La « Récompense » désigne le nombre total d'actions attribuées à titre de Bonus d'Actions Gratuites en fonction de l'atteinte de certains Niveaux d'Action, dans la limite d'un Bonus d'Actions Gratuites d'une valeur maximale de 150 EUR.

Le « Bonus d'Actions Gratuites » désigne l'attribution d'actions gratuites dont la valeur est déterminée en fonction de l'atteinte de certains Niveaux d'Action, et correspond à :

- Niveau d'Action 1 : actions d'une valeur équivalente à 10 EUR ;
- Niveau d'Action 2 : actions d'une valeur équivalente à 40 EUR ;
- Niveau d'Action 3 : actions d'une valeur équivalente à 100 EUR.

Chaque Niveau d'Action doit être rempli séparément. Le fait d'être éligible à un Niveau d'Action supérieur ne donne pas droit aux Bonus d'Actions Gratuites associés aux Niveaux d'Action inférieurs, dont les conditions spécifiques doivent être remplies pour être éligible.

5. La Promotion s'adresse aux personnes majeures résidant en France, qui pourront bénéficier d'un Bonus d'Actions Gratuites sous réserve de remplir les critères applicables. Cette promotion est réservée aux clients ayant débuté une ouverture de compte-titres pendant la période promotionnelle.

6. Sous réserve de votre éligibilité à la Promotion, vous pouvez bénéficier d'un Bonus d'Actions Gratuites déterminé en fonction des Niveaux d'Action atteints pendant la Période Promotionnelle.

7. Si vous êtes éligible à une Récompense et remplissez les conditions de la Promotion, IG vous attribuera des actions pour une valeur cumulée maximale de 150 EUR, sélectionnées parmi la liste des sociétés figurant dans le tableau 1 ci-dessous.

Action	Nom complet	Ticker
LVMH	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	MC
Hermes	Hermes International SCA	RMS
Société Générale	Societe Generale SA	GLE
BNP Paribas	BNP Paribas SA	BNP
Airbus	Airbus SE	AIR

Thalès	Thales SA	HO
Total Energies	TotalEnergies SE	TTE
Air France KLM	Air France KLM SA	AF
FDJ United	FDJ United	FDJU
L'Oreal	L'Oreal SA	OR
Carrefour	Carrefour SA	CA
Bouygues	Bouygues SA	EN
Tesla	Tesla Inc	TSLA
Amazon	Amazon.com Inc	AMZN
Meta	Meta Platforms Inc	META
Alphabet	Alphabet Inc	GOOGL
Apple	Apple Inc	AAPL
Microsoft	Microsoft Corp	MSFT

Nvidia	NVIDIA Corp	NVDA
Amundi MSCI World	Amundi Core MSCI World UCITS ETF Accum USD	MWRD

La valeur des actions pouvant évoluer à la hausse comme à la baisse selon les conditions de marché, la combinaison des actions attribuées peut ne pas correspondre exactement à la valeur du Bonus d'Actions Gratuites applicable au Niveau d'Action concerné. Vous pouvez ainsi recevoir une valeur légèrement inférieure à celle indiquée pour le Niveau d'Action concerné, sans qu'aucune compensation en numéraire ne puisse être exigée.

En outre, vous ne pouvez bénéficier que d'une seule Récompense, même si vous ouvrez plusieurs comptes de négociation d'actions pendant la Période Promotionnelle. Si l'attribution du Bonus d'Actions Gratuites n'est pas possible, IG se réserve le droit de créditer un montant en espèces équivalent à la place du Bonus d'Actions Gratuites prévu pour le Niveau d'Action concerné.

9. Les actions attribuées au titre du Bonus d'Actions Gratuites seront créditées sur votre Compte-titres IG entre le 14^e et le 30^e jour calendaire suivant l'atteinte du Niveau d'Action correspondant.

10. Conformément au Contrat Client applicable à votre Compte-titres IG, des frais et commissions peuvent s'appliquer aux actions reçues dans le cadre du Bonus d'Actions Gratuites (par exemple des frais de garde). L'ensemble des frais applicables est disponible sur notre site internet.

11. Vous ne pouvez pas cumuler cette Promotion avec d'autres promotions proposées par IG ou le groupe IG. En cas de participation à plusieurs promotions, vous ne serez éligible qu'à celle à laquelle vous avez participé en premier.

12. Vous devez être client direct d'IG. Les comptes ouverts dans le cadre d'un accord d'introduction ou de présentation par un tiers auprès d'IG ou du groupe IG ne sont pas éligibles à la Promotion.

13. Tous les comptes sont soumis aux critères standards d'ouverture de compte d'IG et peuvent être soumis à certaines restrictions juridictionnelles. En conséquence, toutes les demandes d'ouverture de compte ne seront pas nécessairement acceptées.

14. Si des restrictions s'appliquent à votre compte, celui-ci peut ne pas être éligible à la Promotion tant que ces restrictions n'ont pas été levées. Toute restriction applicable à un nouveau compte sera précisée dans l'e-mail adressé au titulaire du compte lors de son activation.

15. La Promotion n'est pas ouverte aux employés d'IG, du groupe IG, ni aux employés de toute autre société exerçant une activité concurrente directe de celle d'IG ou du groupe IG.

16. La Promotion, ainsi que toute obligation d'IG s'y rapportant, pourra être annulée ou retirée à tout participant qui en détournerait l'esprit ou l'intention. IG se réserve le droit d'annuler ou de retirer la Promotion à tout moment et pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de suspicion d'abus. En cas de violation des présentes conditions générales, de manquement au Contrat Client, de clôture de votre compte IG, ou de soupçon de fraude ou d'avantage indu, IG se réserve le droit de suspendre, retenir ou annuler l'attribution de la Récompense promotionnelle, ou d'empêcher toute tentative de retrait de celle-ci.

17. IG est l'unique arbitre de la Promotion, des présentes conditions générales et de toute question y afférente. Toute dérogation relève de la seule discrétion de la direction d'IG, dont la décision est définitive. IG se réserve le droit de modifier, d'amender ou de mettre fin à la Promotion ou à l'un quelconque de ses éléments (y compris les présentes conditions générales), à tout moment et sans préavis.

18. IG ne saurait être tenue responsable des pertes que vous pourriez subir du fait de vos opérations de trading ou en lien avec la Promotion, sauf en cas de négligence ou de faute intentionnelle de sa part. Tout investissement comporte des risques. La valeur des actions, ETF et ETC peut évoluer à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner une récupération d'un montant inférieur à l'investissement initial. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Assurez-vous de bien comprendre les risques et de gérer votre exposition avec prudence.

19. IG ne saurait être tenue responsable de votre incapacité à satisfaire aux conditions d'éligibilité de la Promotion ou à négocier en raison d'un dysfonctionnement technique d'internet, de la plateforme de trading d'IG ou de votre propre système informatique. Vous acceptez l'ensemble des risques liés au trading via internet, les applications mobiles et les logiciels téléchargeables.

20. Tout litige ou toute situation non prévue par les présentes conditions générales sera tranché par la direction d'IG de la manière qu'elle estimera la plus équitable pour l'ensemble des parties, et cette décision sera définitive et contraignante.

21. Si tout ou partie d'une disposition des présentes conditions générales devait être ou devenir illégale, invalide ou inapplicable au regard du droit d'une quelconque juridiction, cela n'affectera ni la légalité, ni la validité, ni l'applicabilité des autres dispositions des présentes conditions générales dans cette juridiction ou dans toute autre.

22. Tout impôt éventuellement dû au titre des actions reçues dans le cadre de la Promotion sera à votre charge exclusive. Si la loi impose à IG de retenir cet impôt et de le reverser à l'autorité fiscale compétente en votre nom, les actions seront alors créditées sur votre compte après déduction de cet impôt.

23. Les présentes conditions générales sont régies par le droit allemand et interprétées conformément à celui-ci. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Francfort-sur-le-Main.